

Règlement intérieur 2025



Accueil de loisirs ADELE

Accueil de loisirs sans hébergement d'enfants de 6 à 12 ans
sur les communes Availles en Châtelleraut, Archigny, Bonneuil Matours, Monthoiron et Vouneuil
sur Vienne

Inscription administrative

Elle est indispensable pour inscrire l'enfant et elle est valable une année civile 6 janvier 2025 au 4 janvier 2026. Tout changement en cours d'année doit être signalé à la direction.

Documents à remplir :

- Une fiche sanitaire (allergies, dates des vaccins)
- La copie du carnet de vaccination (4 pages)
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée.
- Un règlement intérieur à signer par les familles.
- Pour chaque période (mercredis et vacances) une fiche d'inscription indiquant les jours de présences de votre/vos enfant(s).

Documents disponibles à l'accueil de loisirs, téléchargeables sur le site internet <http://laligue86.org/> (rubrique accueils de loisirs ADELE).

Documents à fournir :

- Numéro de CAF ou MSA afin de déterminer le quotient familial des familles. Sans cette information, nous appliquerons le tarif maximum.

Pour les allocataires MSA fournir une attestation de quotient familiale (délivré par la MSA).

- Si vous ne percevez ni CAF ou MSA merci de fournir votre dernier avis d'imposition.

Tarifs

- Adhésion annuelle 5€ par enfant prise en compte sur la première facture.
- Nous proposons une tarification au taux d'effort, c'est-à-dire que votre tarif est calculé en multipliant votre Quotient Familiale par un pourcentage (différent en fonction de la situation : journée, $\frac{1}{2}$ journée avec ou sans repas, semaine, fratrie). Votre QF est réévalué à chaque facturation, c'est pour cela qu'il est important de nous communiquer votre numéro CAF. Pour les personnes n'ayant pas de numéro CAF, merci de fournir votre attestation MSA ou votre dernière fiche d'imposition.
- Les tarifs peuvent être réévalués tous les ans
- Un tarif « semaine » préférentiel est proposé pour les inscriptions de 5 jours consécutifs qui entrainera une tarification adaptée (voir tableau)

Les paiements

L'inscription pour un mercredi ou une journée de vacances implique un paiement à la fin de la période après réception de la facture.

Toute d'absence doit être justifiée par un certificat médical et les annulations demandées **4 jours avant, sinon elles seront facturées.**

Les paiements s'effectuent par virements (RIB sur la facture, merci d'indiquer le numéro de la facture à chaque paiement), ou par chèque à l'ordre de la ligue. Les règlements peuvent également se faire par chèques CESU avec facturation des frais de gestion, 5€ pour la version dématérialisé et 10€ pour les matérialisé. Ces frais vous seront facturés lors de chaque paiement par chèques CESU.

Les factures seront éditées par période (mercredis/vacances).

Pour toutes factures non réglées, l'équipe de direction se réserve le droit de refuser toutes nouvelles demandes d'inscription. Un rappel vous sera envoyé en cas de retard.

Inscription pour les mercredis

Fiches d'inscription disponibles:

- Par écrit **uniquement**, (document disponible à l'accueil de loisirs, téléchargeable sur notre site internet) à retourner avant la date limite.
- Pour une période de 2 mois (entre chaque période de vacances).
- Nombre de places limitées.
- Inscription à la journée entière ou demi-journée avec ou sans repas.

Inscription pour les vacances scolaires

Fiches d'inscription disponibles:

- Par écrit **uniquement** (document disponible à l'accueil de loisirs, téléchargeable sur notre site internet) à retourner avant la date limite.
- Nombre de places limitées.

Inscription uniquement en journée entière.

Jours et horaires de fonctionnement

- Ouverture tous les mercredis en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.
 - Fermeture les jours fériés.
 - Fermeture exceptionnelle possible avec un délai de prévenance de 15 jours.
 - L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 les mercredis et vacances scolaires.
- Néanmoins, pour une meilleure organisation des activités, il est préférable que les enfants arrivent avant 9 h et partent après 17h.

Communication

Différentes informations concernant l'accueil de loisirs sont communiquées :

- Sur le site internet de la ligue de l'enseignement <http://laligue86.org/> (rubrique **accueil de loisirs ADELE**), il y a le projet pédagogique, le dossier d'inscription, la fiche inscription, différentes informations sur les projets, les sorties...
- Par mail - adresse de l'accueil de loisirs adele@laligue86.org
- Par support papier en début de période
- Facebook « Accueil de Loisirs Adele » pour les souvenirs photos.
- Les plannings d'activités construits par les enfants

Fonctionnement

Les parents doivent fournir :

- Une gourde, une tenue et des chaussures adaptées, une casquette et des bottes selon la saison.
- Dans un souci de bien vivre en collectivité, les enfants doivent respecter le matériel, leurs camarades et les animateurs.

Je soussigné(e) représentant légal decertifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.

A..... , le.....

Signature du représentant légal